



Belgique : quels droits pour les non-fumeurs ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 26 octobre 2004

En Belgique, que peut faire une personne non fumeuse qui partage un bureau avec un collègue fumeur ? En effet, j'en ai marre de subir sa pollution ! Ai-je des droits ? Lesquels ?

Réponse :

DNF ne maîtrise pas la législation propre à la Belgique. Nous vous conseillons néanmoins de téléphoner au 070 227 227 ou de vous rapprocher d'associations belges comme la Fondation contre les Affections Respiratoires et pour l'Education à la Santé FARES qui s'occupe de la protection des non-fumeurs. Nous espérons que vous trouverez réponse à vos questions.